

SUJET : Fêtes et dangers

DOCUMENT 1 SAMU, Urgences de France. Recommandations d'experts

Rassemblements de foule et gestion médicale évènementielle

Les rassemblements de foule, à l'occasion d'événement festifs, sportifs, culturels, religieux, politiques... génèrent des risques sanitaires particuliers et compliquent l'accès et l'intervention des secours. La Loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité (Loi n° 95-73 du 21 janvier 1995) définit, entre autres, la responsabilité des organisateurs quant à l'assistance aux personnes. En complément, l'Arrêté du 7 novembre 2006 définit le dispositif prévisionnel des secours (DPS), à la charge de l'organisateur, dispositif défini par le Préfet, qui s'il précise les moyens secouristes à mettre en place, ne propose pas d'organisation médicale.

- risques liés à la densité de population : l'augmentation arithmétique de la population induit un surcroît des pathologies. Si cette augmentation a peu d'incidence dans un secteur fortement peuplé, disposant de moyens sanitaires importants, il en va tout autrement de manifestations dans des zones rurales, voire isolées. La concentration de population, en elle même peut générer des pathologies spécifiques, traumatiques (mouvements de foule...), mais également infectieuses (TIAC...) et contribue probablement à ralentir l'accès des moyens de secours et médicaux.
- risques liés au type de population : certains types de manifestations concentrent un public spécifique, générateur de pathologies particulières : rixes entre supporters, pathologies toxiques (alcool, stupéfiants...), malaises de « fans »...
- risques liés à l'environnement : ils sont liés aux conditions climatiques (températures extrêmes), mais également à l'enceinte où se déroule l'événement et à la disposition des lieux : « noyau dur » des concerts, risques liés à des tribunes, exposition au soleil et à la chaleur lors de manifestations en plein air, manifestations sur plusieurs dizaines de kilomètres...
- les accidents catastrophiques : s'ils doivent être anticipés par les services publics (Samu, Sdis, Sécurité Civile, Sécurité publique...), ces moyens seront rarement pré-positionnés sur place. Disposer d'une organisation médicale préalable sur le site permet une première évaluation médicale pertinente qui aidera à une adéquation la plus optimale possible entre les besoins et les renforts médicaux à engager.



les personnes concernées. L'organisation médicale doit permettre de prendre en charge et de garantir le juste soin :

- au public, qui est habituellement concerné au premier plan
- aux sportifs, artistes, personnalités... en complément éventuel d'une couverture médicale spécifique (médecin de fédération, escorte...)
- aux techniciens, organisateurs, bénévoles, journalistes... qui assurent le bon

DOCUMENT 2 La prévention et la réduction des risques liés à la fête

Collectif des festivals

La fête permet à chacun de tester ses limites, prendre des risques, vivre autrement la relation à l'autre, vivre des sensations exacerbées, expérimenter les plaisirs... mais elle peut aussi entraîner des prises de risques :

- consommations d'alcool et de produits psycho-actifs importantes et/ou mal maîtrisées,
- conduite en état d'ivresse ou sous stupéfiant,
- relations sexuelles non-protégées,
- risques auditifs liés à la proximité et à l'exposition prolongée aux sources sonores,
- agressions, discriminations, violences sexistes et sexuelles.

Un évènement festif à la responsabilité d'informer, prévenir et réduire ces risques.

□ Pourquoi prévenir et réduire les risques liés à la fête

Objectifs opérationnels

Construire une préoccupation commune à toutes les personnes impliquées dans un événement festif : de l'organisation au public.

- Pronosser des modalités pour réduire les risques

PRÉVENTION DES RISQUES VS RÉDUCTION DES RISQUES

La prévention se place en amont du risque, celle-ci à pour but d'éviter la prise du risque par exemple avec la mise à disposition d'étha...

https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/wp-content/files/Fiche_Prevention.pdf

DOCUMENT 3 Interdire la fête peut être dangereux

Dans cette configuration historique nouvelle, sont tout particulièrement réactivées **les craintes liées à la foule**, qui avaient nourri les discours hygiénistes du XIX^e siècle (Vigarello, 1985). Les foules laborieuses ne sont pas uniquement dangereuses à cause de leur propension à la révolte ; elles le sont aussi du fait des miasmes et des maladies qu'elles transmettent.

Une société sans fêtes n'est donc imaginable qu'à condition de restreindre la vie à une suite linéaire de tâches techniques et utilitaires. Mais ce modèle comporte des risques : **sans fêtes pour se libérer** périodiquement des contraintes quotidiennes, il est probable que **les gens chercheront des moyens moins innocents de se défouler et développeront plus d'agressivité, de frustrations et de violence.**

De même, il faut rappeler que les transgressions festives, à la différence d'autres déviances, sont toujours **des transgressions contenues et acceptables**. Ainsi, il y a peu à voir entre **l'alcoolisme festif**, qui malgré ses excès reste très contrôlé par le groupe, et **l'alcoolisme solitaire**. L'alcoolisme festif est généralement encadré par les pairs, même s'il existe des incitations collectives à boire. Le fait de boire ensemble, en groupe, participe d'une initiation collective au travers de laquelle les plus jeunes apprennent le « savoir boire »

<https://laviedesidees.fr/La-fete-est-elle-non-essentielle#:~:text=Les%20sciences%20humaines%20et%20sociales,sacr%C3%A9e%20dans%20la%20vie%20sociale.>

DOCUMENT 4 La fête entre sécurité et réduction des libertés

Le travail de régulation des conduites festives reste sensible et complexe. Les **effets pervers d'une politique strictement sécuritaire** (compétence exclusive du ministère de l'Intérieur) et non culturelle ont été largement mis en évidence.

Les grands événements festifs sont de plus en plus fréquemment investis comme des "**laboratoires**" de **politiques de sécurité**. L'utilisation de dispositifs numériques notamment - reconnaissance faciale, vidéosurveillance dite « automatisée » avec des algorithmes, systèmes anti-drones, etc. - se banalise et vise à renforcer le contrôle des espaces publics dans les villes.

La tendance sécuritaire était préexistante et s'est vue intensifiée avec le contexte d'état d'urgence en réponse à la menace terroriste, notamment concernant la restriction de « l'utilisation démocratique mais contestataire de l'espace public ». **La protection de la vie des citoyens entraîne une police des corps parfois au prix d'une réduction de leurs droits** : interdiction de rassemblements, extension du domaine des troubles à l'ordre public, production d'espaces de type concentrationnaire, généralisation des technologies de surveillance... elle se traduit dans cet ensemble de procédés disciplinaires et sécuritaires prenant pour objet les corps des participants, leur sexualité, leur hygiène de vie, leurs consommations et comportements privés et publics.

<https://hal.science/hal-04511107v1/document>

DOCUMENT 5 La criminalisation de la fête. septembre 2025

Le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau envisage de s'inspirer de la politique ultrarépressive de la dirigeante d'extrême droite italienne Giorgia Meloni. Il veut **criminaliser la fête en durcissant les sanctions** contre certaines fêtes, notamment les *rave parties* illégales, et l'encadrement des rassemblements en général. Les organisateurs de fêtes pourraient encourir jusqu'à 6 ans de prison, et les participants jusqu'à 4 ans de prison et des amendes. Ces manifestations peuvent être interdites si elles sont considérées comme un danger pour la sécurité, l'ordre public ou la santé publique, ou si elles se déroulent sur un terrain privé sans autorisation. Cette nouvelle législation pourrait entraîner des différences de traitement entre les fêtes jugées conformes à l'ordre social et celles perçues comme déviantes. Des mouvements de protestation, comme les « teufeurs », se mobilisent pour **défendre leur « droit fondamental à la fête »**.

DOCUMENT 6 Les fêtes face aux violences sexistes et sexuelles (VSS)

Depuis la vague #MeToo, les initiatives et dispositifs de prévention se sont multipliés dans le milieu festif, mais tendent plus à responsabiliser la victime potentielle qu'à prévenir les risques. Réalisée en 2018, une enquête de l'association Consentis auprès de 1 030 fêtardes et fêtards avait produit un électrochoc dans le petit monde de la nuit : **60 % des femmes déclaraient avoir été victimes de harcèlement ou d'agression sexuelle en milieu festif**.

Les sociologues Julie Besnard et Louise Gasté confirment que la fête est l'espace de tous les dangers : « *La foule, la sensation d'absence de normes, le relâchement collectif, la désinhibition liée à l'alcool et aux drogues* » accentuent les vulnérabilités des potentielles victimes, et créent chez les agresseurs « *un sentiment d'invulnérabilité et de déresponsabilisation* ».

Face aux violences, nombreuses sont celles qui adoptent des stratégies d'adaptation : porter des tenues couvrantes, éviter certains endroits, ne jamais être seule... La fête devient alors une logistique complexe, privant de l'insouciance et de la détente qu'elle est censée incarner.

Les associations soulignent les travers d'une prévention limitée à l'espace festif. L'initiative Noz'ambule, qui intervient dans les lycées pour sensibiliser les adolescents aux risques VSS, estime par exemple qu'il est important d'**agir en dehors des fêtes**, au moment où se construisent les pratiques festives, chez les futurs fêtardes et fêtardes.

En outre, selon Julie Besnard et Louise Gasté, certains organisateurs « restent hostiles à s'engager dans cette démarche ». Ils craignent « que des signalements de violences fassent de la mauvaise pub à leur événement » et sont parfois réticents à engager le budget nécessaire à la prise en charge des VSS. Pourtant, les deux sociologues expliquent que, « en tant qu'acteurs influents, les organisateurs ont un rôle-clé à jouer et devraient adopter une position claire et engagée, qui passe par une politique de tolérance zéro, pour responsabiliser les agresseurs potentiels ».

Ces enjeux amènent certains fêtards et fêtardes à **repenser leurs pratiques festives**. De nombreuses personnes se tournent vers des fêtes en appartement, entre amis et dans des cercles plus restreints, au détriment des grands rassemblements. Ou encore vers des fêtes organisées en mixité choisie (par exemple, entre femmes et minorités de genre mais sans hommes cisgenres), qui répondent à un besoin de créer des environnements festifs plus sûrs et inclusifs.

https://www.lemonde.fr/campus/article/2025/03/16/les-fetes-face-aux-violences-sexistes-et-sexuelles_6581835_4401467.html